

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JURY D'APPEL REGIONAL

Vendredi 1 décembre à 10h00 en visioconférence



Ligue du Grand Est
de Tennis de Table

Objet : *Appel du club de TERVILLE TT concernant la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements d'accorder la mutation exceptionnelle formulée au nom de Mlle LAMBERTY Aurore mais en l'assortissant de la contrainte suivante :*
- Aurore LAMBERTY ne pourra pas évoluer en championnat par équipes au cours de la 1ère phase de la saison 2023/2024.

Présents : Philippe BORDES, Président du Jury d'Appel
Nicole BERNARD, Michel GROSS et Julien JUNG, membres du Jury d'Appel Régional
Dylan BUZEAU, membre du club, représentant le club de TERVILLE TT

Excusés : Philippe BOLMONT, Dominique THIRION, Corinne STOFFEL, membres du Jury d'Appel

Les parties concernées ont été avisées pour assister ou se faire représenter à la présente réunion conformément à l'article 39-6 du règlement intérieur de la LGETT.

Le Jury d'Appel considérant :

- Les éléments nouveaux apportés par le club de TERVILLE TT sur la situation de la joueuse après la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlement ;
- Le souhait de la joueuse d'annuler sa demande de mutation exceptionnelle.

Après avoir entendu les personnes présentes et par ces motifs, le Jury d'Appel décide :

- De modifier la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlement, et de refuser la mutation de la joueuse.

Michel GROSS
Membre du Jury d'Appel

Philippe BORDES
Président du Jury d'Appel